

/ +	4	5	6
7 8			
<u>9/</u>			

L'U! " attribue une subvention forfaitaire de # 0 par coopération soutenue'

/ + _____ 1 _____ :

L'U! " n'attribue pas de subvention au titre des aides au& frais de fonctionnement/ *uel *ue soit le t0pe de cursus/ sauf/ le cas éc1éant/ un supplément en cas de co-financement'

;# & <<9% - %* , %* + & \$% +) ("* * +% - %* , < 9%&
%, ;9'&&% - %* ,& < ,%* " %&

- 10- aides à la mobilité pour un cursus de licence

l'évaluation né (ative et *ui débiteront leur p1ase de séjour dans le pa0s partenaire l'année universitaire suivante/ percevront/ pour cette année universitaire seulement/ une aide à la mobilité'

=ls ne pourront pas obtenir le certificat délivré par l'U! "'

Les étudiants faisant partie de coopérations arr) tées ou évaluées né (ativement pour des raisons bud (étaires seront soutenus jus* u'à la fin de leur formation par l'U! "' =ls pourront obtenir le certificat délivré par l'U! "'

3' L'U! " n'admet pas de nouvelles inscriptions pour l'année universitaire > . 1 concernée'

7' " partir de l'année universitaire > . 1/ seules les aides à la mobilité seront encore attribuées' Les aides au& frais de fonctionnement ne seront plus versées/ sauf/ le cas éc1éant/ un supplément en cas de co-financement'

& D E (

Une version compl2te et détaillée de ce principe est disponible sur le site internet de l'U! "'

/ + & & - "& %* F = % < \$%& %, ;9"&&% - %* ,& &" , @& %* @A") * () * , 9"G %

L'aide à la mobilité sera attribuée à 1auteur de 3-0 + par mois lors*ue les étudiants fourniront à leur établissement d'ori(ine un justificatif de domicile attestant *u'ils résident effectivement dans le pa0s partenaire' La résidence sera attestée par un bail ou toute autre pi2ce justificative'

L'U! " attribuera au& étudiants *ui ne produiront pas de justificatif de domicile dans le pa0s partenaire un montant forfaitaire de 18- +'

; st considéré comme cursus frontalier tout cursus dont la distance entre les deu& établissements partenaires est inférieure à 100 ?ilom2tres'

3eci s'appli*ue é(alement au cas des réseau& ou des cursus avec un pa0s tiers d2s lors *ue deu& établissements remplissent cette condition'

" titre d'e&emple/ sont considérés comme cursus frontaliers pour 2023&27 les cursus suivants :